

**République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



**Université de Tunis
Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis**

CONSULTATION 01/2024

**Acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne
des services pédagogiques**

(GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS)

**République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



**Université de Tunis
Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis**

**Consultation Fournisseurs CF N°01/2024
Acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques**

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander vos meilleures offres concernant l'acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques et administratifs au profit de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis, objet de la présente consultation de fournisseurs CFN°01/2024

Votre offre qui portera la mention «A ne pas ouvrir, CFN°01/2024 » doit parvenir durant l'horaire administratif par voie postale recommandée ou par rapide poste ou par porteur contre un accusé de réception directement au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis au plus tard **le 01 mars 2024 à 12h.00** (le cachet du bureau d'ordre de l'Institut faisant foi) à l'adresse suivante :

Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis - Route de l'armée Nationale- 1001- Bab Saadoun

Pour tout renseignement complémentaire concernant la présente consultation, veuillez contacter dans les délais l'administration de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis -Tél +21671898427 / +21671898441. E-mail : isbat@isbat.rnu.tn

Le Directeur

**République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



**Université de Tunis
Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis**

Consultation Fournisseurs CF N°01/2024

Acquisition d'une application

«Gestion numérique et en ligne des services pédagogiques»

GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS

pour le compte de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIÈRES

ARTICLE 1 : OBJET

L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis est un établissement public à caractère administratif placé sous l'autorité du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (Université de Tunis).

L'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis se propose de lancer la présente consultation pour l'acquisition d'une application «**Gestion numérique et en ligne des services pédagogiques et administratifs**» à titre applicatif, intégrant toutes les fonctionnalités liées à la numérisation des services pédagogiques (enseignement, emplois du temps, suivi, gestion des absences, planification des rattrapages, numérisation des régimes des études, système de communication en ligne, inscription, enseignement à distance, enquêtes et autres extensions)

ARTICLE 2 : Objectifs

L'application de la présente consultation a pour objectifs principaux :

- Prendre en charge, numériser et publier une application intégrée de suivi et de planification des enseignements (régime des études, emploi du temps, gestion des absences et rattrapages, stockage et utilisation des ressources et supports pédagogiques...) afin de répondre aux exigences des utilisateurs et offrir un accès temps réel à ces données.
- L'application doit générer **l'emploi de temps d'une façon automatique et en ligne** en se basant sur des contraintes et exigences pédagogiques fixées par l'administrateur (directeur et service de scolarité), vœux horaires des enseignants, affectation matière, exigences pour l'enseignement de quelques matières (type salle, équipements, ...), contraintes liées aux aspects pédagogiques et liaison automatique aux régimes des études habilités.
- Générer des états mis à jour d'une manière automatique et en ligne. Ces états peuvent être sous forme de tableaux de bord et/ou des documents exportables aux différents responsables visualisant l'état des enseignements et d'exploitations des ressources.
- Générer d'une manière numérique et en ligne les annexes du plan d'études. Ces états seront directement diagnostiqués par les services pédagogiques et administratifs, et transmis pour validation aux services financiers de l'université.
- Assurer la consultation multicritère de la base de données.
- L'application sera déployée sur le réseau internet selon l'architecture client-serveur avec un nombre de clients illimité.
- L'application doit respecter le système d'enseignement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis.

ARTICLE 3 : PRESENTATION ET CONTENU DES OFFRES :

Les prestataires devront être capables de présenter les garanties et références nécessaires en vue de la bonne réalisation de leurs obligations. En plus ils sont invités à fournir les pièces suivantes :

- Le présent cahier des charges dûment paraphé et signé,
- Fiche de renseignement (annexe 1)
- La soumission (annexe 2)
- L'offre financière (bordereau de prix : annexe 3 et annexe 4)
- Copie de la dernière attestation de la CNSS ,
- Copie du registre RNU

Toutefois les prestataires peuvent fournir d'autres pièces jugées utiles.

Les offres doivent parvenir directement au bureau d'ordre de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis, ou par voie postale ou par rapide poste, adressée au nom de Monsieur le directeur de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis, au plus tard **le 01 MARS 2024 à 12h.00** (le cachet du bureau d'ordre de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis faisant foi) à l'adresse suivante :

L'enveloppe extérieure doit porter, en plus de l'adresse de l'Institut, uniquement l'indication suivante
« A NE PAS OUVRIR, CFN°01/2024 :Acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques et administratifs: gestion des emplois du temps»

Toute offre qui parviendra après la date limite de réception fixée dans l'avis de consultation de fournisseurs sera rejetée.

ARTICLE 4 : CONFORMITÉ

L'application doit être conforme aux caractéristiques, spécifications techniques et prescriptions administratives de la présente consultation.

ARTICLE 5 : DÉLAIS ET PLANNING DE RÉALISATION

Les prestations objet de la présente consultation, doivent être assurées impérativement dans un maximum **30 jours**, hors délais de validation, et d'attente de contenu à fournir par l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis, à partir de la date de notification de la commande.

Planning détaillé de mise en place de l'application :

Le planning de mise en place doit faire ressortir clairement les détails pour la réalisation des étapes suivantes :

- Déploiement de l'application,
- Formation des différents intervenants chargés de l'exploitation de l'application.
- Accompagnement pour la mise en place de l'application et la génération de l'emploi de temps du second semestre de l'année universitaire 2023/2024.

ARTICLE 6 : RESPONSABLES DU SUIVI DE L'EXECUTION DU MARCHE

Des responsables seront désignés pour suivre l'évolution du projet. Ils auront les tâches suivantes :

- Veiller à la bonne exécution des prestations,
- Prendre les dispositions nécessaires pour remédier aux écarts qui pourraient être constatés dans les délais d'exécution,
- Émettre des recommandations afin d'assurer la bonne fin d'exécution des prestations.

ARTICLE 7 : MODÈLE DE BORDEREAU DES PRIX, CONDITIONS ET OFFRE DES PRIX

Le soumissionnaire sera tenu de respecter le modèle de bordereau des prix figurant dans les annexes jointes. Les soumissionnaires doivent présenter leurs prix en Hors TVA et en Toutes Taxes Comprises (TTC) (en dinars tunisiens) pour l'application et pour la maintenance annuelle. Les prix doivent être obligatoirement libellés en Dinars Tunisiens. Les prix doivent englober toutes les dépenses et frais engagés par le prestataire durant toute la mission (déploiement, test, mise en œuvre, formation relative à la partie administration et la partie exploitation de l'application, la maintenance etc.).

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES SUITE A L'EVOLUTION TECHNOLOGIQUE

Le titulaire du marché et dans le cas où l'évolution technologique a entraîné des modifications sur les caractéristiques techniques de l'application proposé dans son offre initiale, doit en informer l'administration de ces modifications. Le titulaire du marché ne peut prétendre à aucune augmentation des prix ou prolongation des délais d'exécution à la suite de ces modifications.

ARTICLE 9 : PÉRIODE DE GARANTIE, MAINTENANCE ET ACCOMPAGNEMENT

Le fournisseur doit fournir l'accompagnement et la maintenance nécessaire pour les différents modules durant le second semestre de garantie. La garantie s'applique aux vices cachés et aux dysfonctionnements pouvant survenir dans des conditions normales d'utilisation de l'application. La période de garantie est fixée à un (02) semestre au minimum minimum (semestre 2 de l'A.U. 2023/2024 et semestre 1 de l'année universitaire 2024/2025) à partir de la date de réception provisoire. La réception définitive sera prononcée à la fin de la période de garantie.

ARTICLE 10 : CONFIDENTIALITE

Le titulaire de la commande doit être tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, les documents, les études et les décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution de la présente consultation. Il lui est formellement interdit toute communication verbale sur ces sujets et toute remise de documents sans l'accord préalable de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis

ARTICLE 11 : LICENCE

Le type de la licence d'exploitation est « **Open** » : pas de limite sur le nombre d'utilisateurs pour tous les profils : Administrateur, Gestionnaire, Enseignant, Chef de département, Etudiants.

L'application doit être accessible en ligne et les modifications des données doivent être imputées d'une manière automatique à la plateforme, et pour tous les utilisateurs finals (étudiants, enseignants, administrateurs locaux, directeurs de département, direction des études et direction).

ARTICLE 12 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire s'engage vis-à-vis de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis à exécuter toutes les opérations avec diligence, selon les usages de la profession sans retards ou interruption non justifiés. Il tient au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, travaux et décisions dont il aura connaissance au cours de la réalisation de l'application. Il s'interdit notamment toute remise de documents relatifs à l'établissement à des tiers, sans l'accord préalable écrit de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis

ARTICLE 13 : RESILIATION

l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions suivantes :

- En cas où un retard dans l'exécution de l'une des phases du planning a été constaté sans motifs raisonnables jugés par les responsables du suivi de l'exécution du marché.
- En cas d'inexécution totale ou partielle de la commande, ou si des retards sont constatés.
- Lorsque le titulaire du marché s'est livré à des actes frauduleux, notamment sur la nature et la qualité des prestations.
- Lorsqu'il est établi que le titulaire du marché a cherché à influencer, par des promesses, de dons, les procédures de conclusion et d'exécution du marché.

ARTICLE 14 : MODE DE PAIEMENT

Le paiement se fera après mise en place complète de l'application et son déploiement sous la présentation d'une facture officielle.

Lu et accepté

le

LE SOUMISSIONNAIRE

Vu et approuvé

le

LE DIRECTEUR

**République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



**Université de Tunis
Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis**

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P)

Consultation Fournisseurs CF N°01/2024

Acquisition d'une application

«Gestion numérique et en ligne des services pédagogiques»

GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS

pour le compte de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES (C.C.T.P)

ARTICLE 1 : OBJECTIFS DE L'APPLICATION

L'application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques et administratifs doit permettre la gestion efficace des tâches reliées à la gestion des plans des études, de la répartition de la charge d'enseignement, de la gestion des emplois du temps et du suivi des emplois du temps (absences, rattrapages).

Par ailleurs, il doit être capable de prendre en considération les caractéristiques de l'établissement à laquelle l'application est destinée et s'adapter aux choix et aux règles de gestion relatives au suivi des enseignements.

L'application doit générer l'emploi de temps d'une façon totalement automatique en se basant sur des contraintes et exigences fixées par l'administrateur : vœux horaires référant, affectation matière, exigences pour l'enseignement de quelques matières (type salle, équipements, etc.)

L'application doit respecter le système d'enseignement de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis et le système d'enseignement sous la tutelle unique du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en Tunisie.

ARTICLE 2 : TYPE D'APPLICATION ET LICENCES D'EXPLOITATION

L'application sera déployée pour l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis. Le prestataire doit assurer l'installation d'un compte administrateur local principal (avec le maximum de droits d'utilisation) qui jouera le rôle d'un gestionnaire principal et des comptes pour les différents intervenants (Directeur, directeur des études, enseignants, staff administratifs et étudiants). Il doit assurer le transfert de compétence nécessaire à l'équipe informatique pour ajouter d'autres clients.

L'application doit garantir un accès en ligne via une plateforme numérique utilisable sans contrainte ou limitation pour les clients terminaux (gestionnaire principal, gestionnaires locaux, enseignants et étudiants)

La License de l'application pour établissement est de type Open Volume, pas de limite pour le nombre de clients, l'ajout d'un client ne doit pas engager l'établissement pour l'acquisition d'une nouvelle Licence client.

ARTICLE 3 : FONCTIONNALITÉS DEMANDES

L'application doit couvrir aux minimums les fonctionnalités suivantes :

Paramétrage de l'application :

- L'application doit permettre de garantir une souplesse dans le paramétrage des points suivants :
- Le nom de l'établissement et ces coordonnées,
- Nature des enseignements : Cours, Enseignement dirigés, Travaux pratiques ou autres types d'enseignement,
- Type des groupes : Filière, Section, Groupe de cours, Groupe de TD, Groupes de TP ou autres types,
- Horaires : L'application doit permettre d'introduire les horaires (la durée de chaque séance et l'heure de début de chacune),

Génération automatique et optimisée de l'emploi du temps

L'application doit être dotée d'un module permettant la génération automatique des emplois dans un laps de temps court, elle doit affecter les séances d'une façon intelligente, en respectant toutes les contraintes, et en minimisant les séances creuses aux enseignants et aux étudiants.

La génération doit être basée sur des pré-conditions fixées par l'administrateur : vœux horaires enseignants, affectation matière, exigences pour l'enseignement de quelques matières (type salle, équipements, ...).

Gestion des salles et ressources pédagogiques

L'application doit permettre d'introduire des salles, chaque salle possède une capacité d'accueil et des caractéristiques relatives aux enseignements (Salle de cours, de TD, de TP ou autres, Salle équipée d'un vidéo projecteur, équipée d'un matériel spécifique...).

Gestion des plans de cours et de la répartition de la charge d'enseignement

Chaque filière est censée recevoir une formation caractérisée par la matière ou le module à enseigner, la nature d'enseignement, la durée de la séance, la fréquence de celle-ci (régulière (chaque semaine), par quinzaine, par mois, 3 fois par mois ou irrégulière (par exemple pour le cas d'un enseignant invité qui assurera l'enseignement de toutes les séances dans une période bien déterminé).

La charge d'enseignement est répartie sur l'ensemble des enseignants en fonction du grade et du statut de chaque enseignant. L'application doit contrôler la répartition de la charge (le nombre de groupes affectés doit être égal au nombre de groupes total).

Les tâches de saisie des données de base peuvent être remplacées par une opération d'import à partir d'autres sources de données telle que texte, Excel, csv.... Par ailleurs, l'application doit permettre également l'exportation des données saisies vers d'autres formats tels que Excel, CSV, PDF...

Gestion des emplois du temps

L'application doit permettre de prendre en charge les vœux des référents, et éventuellement des groupes d'étudiants. Des interfaces graphiques doivent être conçues pour prendre en charge ces vœux des enseignants.

L'application doit assister l'utilisateur à l'élaboration des emplois du temps. Il doit présenter une interface ergonomique et facile à exploiter. Il doit contrôler toute affectation non autorisée (double affectation d'un enseignant, d'une salle ou d'un groupe, non-respect des vœux, non-respect des capacités des salles ou nonconformité des caractéristiques des salles aux plans de cours).

L'application doit également permettre de réaliser des tâches d'édition usuelles (permutation entre séances, changement de salle, réaffectation de la charge, permutation de groupes entre enseignants, changement d'horaire d'une séance...) d'une façon facile et intuitive "Drag and Drop" et en affichant toutes les possibilités pour faire ces changements afin de faciliter la tâche de l'utilisateur final de l'application.

Impression des emplois du temps

L'application doit permettre l'impression des emplois du temps pour distribution aux enseignants et affichage aux étudiants, il est préférable de présenter divers formats d'impression. Également les états des emplois des salles.

Les états d'impression doivent être paramétrables, afin de garantir une souplesse à l'utilisateur pour personnaliser ces états.

L'application doit permettre l'envoi des emplois du temps des enseignants via la messagerie électronique.

Il doit également fournir un moyen efficace pour le déploiement Web des emplois du temps : export des données vers un format donné (Excel, CSV, ...) nécessaire via interface spécifique. Ces données seront utilisées dans un deuxième temps pour les importés au niveau des sites web des établissements.

Gestion des absences et des rattrapages

L'application doit permettre d'imprimer un état de suivi journalier des absences des étudiants et des enseignants. Il doit également permettre la saisie des absences et des rattrapages. Il doit également fournir un état global des absences et des rattrapages de chaque étudiant et enseignant. Il est nécessaire de pouvoir imprimer les avis des absences et des rattrapages, et de fournir un moyen pour le déploiement web de ceux-ci.

Gestion des états annexes

L'application doit permettre la génération des états annexes demandés par l'Université :

- Etat récapitulatif de la répartition de la charge des enseignants
- Etat récapitulatif des heures d'enseignement en fonction des plans de cours et du nombre de groupes
- Etat détaillé de la répartition de la charge d'enseignement par enseignant et auditoire

Génération des Statistiques

L'application doit permettre de générer au minimum les statistiques suivantes :

- Volume horaire par type d'enseignement,
- Taux d'occupation des salles,
- Taux d'absences,
- Taux de rattrapages,
- Répartition des grades,
- Répartition des statuts.

ARTICLE 4 : DÉPLOIEMENT ET FORMATION

Déploiement :

Le prestataire doit assurer le déploiement de l'application et la configuration des machines clients, il doit également assurer le transfert de compétence nécessaire pour déployer d'autres clients. Le prestataire est tenu d'importer les données de base de l'établissement (reçu sous format numérique)

Formation :

Le prestataire doit assurer une formation d'exploitation de l'application pour l'établissement. La formation doit être accompagnée par un support de formation et d'exploitation fournis aux utilisateurs.

- La durée de formation minimale (gratuite) est de 2 jours.
- La période d'accompagnement des utilisateurs est fixée à un semestre universitaire.
- Toute formation ou intervention du prestataire en dehors de celles mentionnées dans les points (a) et (b) du présent titre (Formation) doit être mentionnée (volume et honoraire par heure) dans l'offre financière du prestataire.

Accompagnement :

Le prestataire doit assurer l'accompagnement du service planification des emplois de temps pour la génération de l'emploi de temps durant le premier semestre.

ARTICLE 5 : DÉTAILS DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET MISE À JOUR

Le soumissionnaire doit proposer une offre financière pour un éventuel contrat de maintenance annuelle. Cette maintenance couvre les prestations suivantes :

- Mise à jour et ajout des nouvelles fonctionnalités
- Mise à jour de la base de données de l'application
- Formation et assistance des administrateurs pour une meilleure exploitation
- Assistance téléphonique
- Assistance par email
- Suivi de l'exploitation des différents modules

Fait à : Le :

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom & Prénom :

Qualité :

(Cachet et signature)

**République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique**



**Université de Tunis
Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis**

ANNEXES

**Consultation Fournisseurs CF N°01/2024
Acquisition d'une application
«Gestion numérique et en ligne des services pédagogiques»
GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS
pour le compte de l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Tunis - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis**

CF N°01/2024: Acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques et administratifs :
GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS

ANNEXE 01 : FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Raison sociale de la société :

Forme juridique :

Adresse:.....

.....

Téléphone fixe:..... Fax:.....

E-mail :

Matricule fiscal :

Registre national des entreprise n°:.....

Numéro d'affiliation à la CNSS:.....

CCB ou CCP n°:..... Banque et Agence:.....

Nom et prénom de la personne habilitée à signer l'offre:.....

Fonction : Téléphone mobile:.....

E-mail de la personne habilitée à signer l'offre:.....

Fait à : Le :

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom & Prénom :

(Cachet et signature)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Tunis - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis

CF N°01/2024: Acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques et administratifs
GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS

ANNEXE 02 : LA SOUMISSION

Je soussigné (nom et prénom du signataire) :

Qualité du signataire :

Téléphone mobile : E-Mail :

La société (raison sociale) :

Adresse de la société (indiquer le CP, svp) :

.....

Téléphone : Fax :

Registre national des entreprises :

Affiliation à la CNSS N° :

Matricule fiscal :

Banque et agence :

C.C.B. N°:

Certifie avoir recueilli, par mes propres soins et sous mon entière responsabilité, tous renseignements nécessaires à la parfaite exécution de mes éventuelles obligations telles qu'elles découlent des différentes dispositions du présent cahier des charges relatifs à consultation de fournisseurs CF N°01/2023 pour l'Acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques et administratifs, je m'engage sur l'honneur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Certifie avoir pris connaissance de toutes les exigences des cahiers des clauses administratives et techniques particulières de ce CF N°01/2023

Le montant de ma soumission est de (en Dinars Tunisiens) :

En Hors Taxes (en chiffres et en toutes lettres) :

.....

En TTC (en chiffres et en toutes lettres) :

.....

Fait à : Le :

Lu et accepté

LE SOUMISSIONNAIRE

Nom & Prénom :

(Cachet et signature)

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université de Tunis - Institut Supérieur des Beaux-Arts de Tunis

CF N°01/2024: Acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques et administratifs
GESTION DES EMPLOIS DU TEMPS

ANNEXE 3 : BORDEREAU DES PRIX

N.B. : Les prix doivent être indiqués en Dinars Tunisiens.

Désignation	Quantité	Prix Unitaire en H.T	Taux TVA	Prix Unitaire en TTC
Acquisition d'une application de gestion numérique et en ligne des services pédagogiques				
Frais de maintenance et mise à jour l'application (*frais annuelles)				
Montant Total T.T.C :				